

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° DNCMP/26/T/2022-2023 POUR LES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE MWUMBA-MATARA-MUSENYI

- Date de publication : 18/08/2022
- Date d'ouverture des offres: 16/08/2022

1. Objet

Par le présent Avis d'Appel d'Offres (AAO), la commune de NYABIRABA invite les Soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation des travaux de l'ADDUCTION D'EAU POTABLE MWUMBA-MATARA-MUSENYI, en Commune NYABIRABA, Province BUJUMBURA.

2. Financement du marché

Le présent Marché est financé par le FONIC sur le fonds de l'exercice 2021-2022 réservé sur le compte du FONIC.

3. Caution de soumission

Une caution de soumission d'un montant égal à cinq millions francs burundais de la soumission sous forme d'une garantie bancaire selon le modèle de l'annexe n° 2.11 est exigée.

4. Spécifications du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un seul lot et les travaux doivent se faire en quatre mois (4) calendrier.

5. Conditions de participations

1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires (consortium) et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

2. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent pas participer à l'appel d'offres.

6. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à tout moment pendant les heures de services de 7h 30 à 15h 30 au secrétariat de la Commune Nyabiraba à partir de la date de publication du Présent avis d'appel d'offres moyennant le paiement de cent mille francs burundais (100.000 fbu) dont cinquante mille (50.000 fbu) sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la BRB et 50.000 fbu au compte n° 12921 – 01-79 ouvert à la BANCOBU au nom de la commune Nyabiraba. Les offres sont rédigées en français en respectant le formulaire type du présent DAO

7. Visite des sites de travaux

Une visite des sites des travaux aura lieu en date du 15/08/2022 à partir de 9 heures. Le point de rencontre pour le départ de la visite est le Chef-lieu de la Commune NYABIRABA.

8. Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendriers à compter de la date limite de d'ouverture des plis.

9. Date limite de dépôt des offres

Les offres devront être déposées contre remise d'une attestation de dépôt au plus tard le/...../2022 à 9 heures 30 minutes précises au secrétariat de la commune NYABIRABA. Les offres peuvent également être remises main à main au Président de la séance d'ouverture des offres avant que celle-ci ne soit déclarée ouverte.

Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

Le délai maximal d'exécution des travaux est de quatre (4) mois calendaires.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en date du 16/08/2022 à 10h30min en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants. Un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres conformément à l'article 22 alinéas 9 du Code des Marchés Publics.

Le procès-verbal d'ouverture des offres dressé ultérieurement par le Maître d'Ouvrage sera accompagné d'un document annexe listant les personnes présentes à la séance et signé par chacune d'entre elle.

11. Date limite de dépôt des offres

Les offres devront être déposées contre remise d'une attestation de dépôt au plus tard le/...../2022 à 9 heures 30 minutes précises au secrétariat de la commune NYABIRABA. Les offres peuvent également être remises main à main au Président de la séance d'ouverture des offres avant que celle-ci ne soit déclarée ouverte.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

Le délai maximal d'exécution des travaux est de quatre (4) mois calendaires.

12. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les documents exigés en matière de qualifications sont détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres, dans les « Données Particulières de l'appel d'offres » (voir clause 4 des DPAO)

Fait à NYABIRABA, le 27/06/2022

SIMBANANIYE Ferdinand

Administrateur Communal

